

# Je ne sais pas comment ça marche à la CGT...



■ **La CGT s'engage à faire vivre la démocratie syndicale.** Ses militants doivent porter les revendications élaborées par les personnels avec le syndicat et leur rendre compte.

■ **A la CGT, il existe une « Charte des Elus et Mandatés »** qui stipule que personne n'est propriétaire de son mandat syndical et chaque responsabilité est un bien collectif ; ainsi chaque élu et mandaté DOIT rendre compte de l'accomplissement de sa fonction aux syndiqués et au syndicat dont il dépend.

■ **De plus,** tirant son mandat des élections, l'élu doit également rendre compte à l'ensemble des agents électeurs de la Caisse des dépôts.

■ **Les syndiqués ont le pouvoir d'intervenir** à tout moment dans l'activité de leurs représentants mandatés et de les remplacer si nécessaire...

**Ne dites plus... Mais que fait la CGT ?  
Faites-la !**